

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2099

Artikel: Vote des étrangers : une affaire romande : au vu de l'expérience pratique, mettre l'accent sur la naturalisation serait plus judicieux pour l'intégration
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bilan, à quoi devra s'ajouter 3 à 5% de capital convertible en cas de crise.

La commission Brunetti, chargée par le Conseil fédéral de mettre en musique la réglementation de la place financière, préconisait 6%, tout comme le Conseil de stabilisation financière, émanation du G20. Néanmoins, en Suisse, tout le monde se montre satisfait, y compris les banques intéressées. Faut-il s'en étonner?

Non, dans la mesure où c'est toujours le soutien à nos champions nationaux qui détermine ce choix. UBS et Credit Suisse figurent parmi les principales banques mondiales et il faut préserver leur compétitivité. Leurs dirigeants

ne se lassent pas de répéter à quel point un taux de fonds propres trop élevé serait ruineux pour leurs établissements, pénalisant pour le crédit aux entreprises et dangereux pour le maintien des places de travail. Et bien sûr sans évoquer les dommages autrement plus graves que provoquerait la chute de l'une ou l'autre des grandes banques: combien d'emplois détruits et d'épargnants lésés?

Car la Suisse se trouve dans une situation très particulière. Ses deux géants bancaires occupent une place disproportionnée dans l'économie helvétique. Même s'ils l'ont réduit de moitié depuis la crise financière, le bilan de chacun d'eux

représente encore près de 150% du PIB et leurs forces réunies constituent une concentration du secteur bancaire unique au monde.

Faut-il en tirer un motif de fierté? Cette fierté pourrait assez rapidement se transformer en lamentations lorsque l'instabilité chronique du système financier international conduira à un séisme comparable à celui de 2008.

Seul un ratio de fonds propres élevé - 20 à 30% à atteindre progressivement - permettrait d'éviter une telle catastrophe. Avec comme conséquence des banques à la mesure de l'économie nationale et des taux de profit économiquement justifiés.

Vote des étrangers: une affaire romande

Au vu de l'expérience pratique, mettre l'accent sur la naturalisation serait plus judicieux pour l'intégration

Jacques Guyaz - 02 novembre 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28348>

Le droit de vote des étrangers qui existe dans plusieurs cantons est un impensé de la politique suisse. Il est toujours question d'immigration, d'asile, de naturalisation, mais le droit de vote et parfois d'éligibilité accordé aux titulaires d'un permis d'établissement dans quelques cantons ne fait l'objet d'aucune étude, d'aucun débat.

Est-ce parce qu'il s'agit d'un phénomène quasiment exclusivement romand? Sans

doute. Est-ce parce que ce droit est en fait peu utilisé par des allogènes qui ne sont pas du tout organisés en lobby? Probablement aussi. Une [étude d'Avenir Suisse](#) fait le point de la situation.

Dans notre pays, huit cantons ont accordé des droits politiques aux étrangers. Neuchâtel et Jura leur accordent le droit de vote, mais pas d'éligibilité, pour les scrutins cantonaux. Au niveau

communal, en plus des deux cantons romands de l'arc jurassien, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Ville, Fribourg, Grisons et Vaud permettent le droit de vote et d'éligibilité dans les communes. Genève accorde aux étrangers le droit de vote, mais pas d'éligibilité, au niveau communal seulement.

Oui, mais les différences entre Romands et Alémaniques restent abyssales.

En Appenzell Rhodes-Extérieures, les communes peuvent accorder de manière facultative les droits politiques aux étrangers, mais ceux-ci doivent en faire la demande et seules trois communes sur vingt ont accepté ce droit. A Bâle-Ville, la Constitution de 2005 permet aussi aux communes d'accorder ce droit de manière facultative. Aucune des trois communes bâloises n'a utilisé cette possibilité. Dans les Grisons, les communes ont toute latitude d'accorder ou non les droits politiques à leurs résidents étrangers. Sur les 148 communes du canton, seules 22 ont saisi cette opportunité, parmi lesquelles la plus connue est Arosa. Si l'on se rapporte à l'échelon communal, 575 communes permettent aujourd'hui la participation politique des étrangers dont 550 en Suisse romande et 25 en Suisse alémanique.

Au-delà des chiffres, évidemment spectaculaires, c'est la différence de culture

politique de part et d'autre de la Sarine qui est la plus frappante. Chez les Romands, le canton décide pour les communes. De l'autre côté de la Sarine, les cantons qui se sont saisis de la question laissent la liberté de choix aux communes.

Le sujet, d'une manière générale, intéresse peu, même dans les cantons romands. Les auteurs de l'étude d'Avenir Suisse ont eu toutes les peines du monde à réunir des informations, qui sont restées très parcellaires. Les cantons qui ont le plus d'élus étrangers, Vaud et Fribourg, ne connaissent pas la nationalité de ces élus. Pas de statistiques disponibles. Il semble que 69% des communes vaudoises et 30% des fribourgeoises ont déjà eu des élus étrangers dans leur législatif.

Le taux de participation aux élections des étrangers bénéficiant des droits politiques est bas, et il tend encore à chuter. En 2006, dans

le canton de Vaud, il était de 26,9% contre 43,7% pour les Suisses. En 2011, le pourcentage des Helvètes est resté stable à 43,1%, mais celui des étrangers a baissé à 23,1%.

En fait la dureté des conditions pour l'élection d'un étranger, dix ans de résidence dans le canton de Vaud par exemple, est très proche des conditions de la naturalisation. Un étranger intégré qui souhaite participer activement à la vie politique locale a intérêt à demander sa naturalisation. Il n'attendra pas beaucoup plus longtemps, et cette situation ne facilite bien sûr pas le désir de participer comme étranger à la vie politique locale.

Le climat actuel n'est pas favorable à l'élargissement des droits politiques aux étrangers, et l'on peut légitimement considérer que l'extension des conditions d'octroi de la nationalité suisse constitue un dossier difficile, mais beaucoup plus important que celui de l'éligibilité des étrangers.